



Élus en exercice : **11**
Présents : **10**
Représentés avec pouvoirs : **1**
Absent (es) excusé(es) : **0**
Quorum atteint

COMMUNE DE LA FERTÉ-IMBAULT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre et le **SIX NOVEMBRE à 18 HEURES**, le Conseil Municipal de la commune de LA FERTE-IMBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil en mairie 41300 LA FERTE-IMBAULT, sous la présidence de **Madame Isabelle GASSELIN, Maire**.

Date de convocation du Conseil municipal : 28 Octobre 2024

Présents : Mme Isabelle **GASSELIN** - M. Gérard **GATESOUBE** - Mme Béatrice **LANGEVIN** - Mme Pierrette **DUPRÉ** - M. Jacky **GUÉPIN** - M. Damien **NASLIS** - M. Armel **CHAUVEAU** - Mme Vénuzia **RESINA** - M. Mamadou **BALDÉ** - Mme Maria-Victoria **DUGAND**.

Absents excusés avec pouvoirs : M. Philippe **SCHINDLER** (Pouvoir à Mme Isabelle GASSELIN).

Absent (e-s) excusé (e-s) :

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint**.

La séance a débuté à : 18 H 00

Désignation du secrétaire de séance : **Monsieur Damien NASLIS**

Demande de rajout à l'ordre du jour sur la délibération n° 45-2024 :
Programme global aux ECOLES – POUR 10

Mme Marie-Victoria DUGAND arrivée à 18h02

42-2024 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2024

Le Compte rendu du Conseil municipal du **9 Septembre 2024** a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil municipal, préalablement à la séance.

Madame le Maire, propose aux membres du Conseil municipal présents ou représentés d'approuver la rédaction de ces documents.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- ❖ **D'APPROUVER** le Compte rendu du Conseil municipal du **9 Septembre 2024**

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

43-2024 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (CDPNE)

M. Mamadou BALDE arrivé à 18h04

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la possibilité de passer une convention d'usage du site du Tertre des Canaux de la Commune de LA FERTE-IMBAULT en partenariat avec le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE) de Blois.

Madame le Maire donne lecture de ladite-convention et précise que celle-ci a fait l'objet d'une relecture par les services de la DDT de Loir-et-Cher et de la DREAL Centre-Val de Loire. Celle-ci a également été approuvée par le Conseil d'Administration du CDPNE le 24 septembre 2024.

Lecture faite, Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante de statuer sur ce partenariat.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- ❖ **D'ACCEPTER** les modalités de partenariat entre la commune de LA FERTE-IMBAULT et le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE) concernant l'usage du site du Tertre des Canaux sur la commune de LA FERTE-IMBAULT,
- ❖ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention correspondante.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

44-2024 – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – CONSULTATION DES ENTREPRISES

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du marché simplifié pour les travaux d'éclairage public, la Société ADACCAR, chargée de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), doit procéder au lancement de la consultation des entreprises.

A la suite de cette consultation et avec l'appui de la Société ADACCAR, la commune procédera au choix des offres afin de retenir l'entreprise la mieux-disante au regard des critères demandés.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- ❖ **D'AUTORISER** Mme le Maire, dans le cadre du marché simplifié pour les travaux d'éclairage public, au lancement de la consultation auprès des entreprises,
- ❖ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document y afférent,
- ❖ **DE CONTRACTER** une ligne de trésorerie pour financer les travaux, remboursable après l'obtention des subventions demandées.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

45-2024 – DEMANDE DE SUBVENTION DDSR - PROGRAMME ECOLES : REPLACEMENT DES FENETRES ET DE LA TOITURE DU PREAU, CHAUFFAGE ET ELECTRICITE

Mme le Maire propose à l'Assemblée délibérante qu'une demande de subvention de Dotation Départementale de Solidarité Rurale (DDSR) fasse l'objet d'un dépôt de dossier auprès du Conseil Départemental pour les travaux de remplacement des fenêtres et de la toiture du préau aux écoles et l'installation de nouveaux radiateurs et d'éclairage :

- Remplacement des fenêtres par l'Entreprise VASSEUR LANCELIN : 6 865,32 € HT soit 7 375,91 € TTC.

- Remplacement de la toiture du préau par l'Entreprise RAPAUD-DOSQUE : 11 423,81€ HT soit 13 708,57 € TTC + l'option « pose de gouttières en zinc » pour 1 393,37 € HT soit 1 672,04 € TTC

- Installation de nouveaux radiateurs pour le chauffage des toilettes aux écoles : 9 825,22 € HT soit 11 790,26 € TTC.

- Installation d'éclairage dans les wc, salle de motricité et classe de CM1 : 3 209,58 € HT soit 3 851,50 € TTC.

Madame le Maire demande à l'organe délibérant de solliciter le Conseil départemental pour obtenir une subvention au titre de la Dotation Départementale de Solidarité Rurale.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- ❖ **D'AUTORISER** Mme le Maire à faire les démarches nécessaires pour obtenir une subvention pouvant être attribuée au titre de la DDSR pour les travaux susvisés et signer toutes les pièces y afférentes.
- ❖ **DE PREVOIR** les crédits au budget.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

46-2024 – SITE INTERNET DE LA COMMUNE - ACCES A L'INTERFACE D'ADMINISTRATION INTRAMUROS

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que dans le but d'améliorer et de simplifier la communication de la commune avec la population, les touristes ou résidents secondaires, elle propose que la commune adhère à l'interface d'administration IntraMuros en remplacement du site internet actuel.

Cette interface offre un ensemble de fonctionnalités permettant de saisir et de publier du contenu sur les différents produits tels que le site internet, les actes administratifs, la redirection du nom de domaine, avec en plus la possibilité de diffuser ces informations directement sur Facebook.

Madame le Maire présente l'offre proposée par la Société IntraMuros, s'élevant à 30 € HT/mois, soit 396 € TTC pour l'année 2025 puis 432 € pour les années suivantes (les 3 premiers mois sont offerts).

Le coût d'achat d'un panneau de signalisation IntraMuros de dimensions 50 x 50 cm s'élève à 60 € HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- ❖ **D'APPROUVER** l'offre de prix de la Société IntraMuros pour un montant de 30 € HT/mois dont 3 mois offerts ainsi que l'achat de 3 panneaux de signalisation à 60 € HT,
- ❖ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette offre,
- ❖ **DE PREVOIR** les crédits nécessaires au budget.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

47-2024 – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU GYMNASSE AU PROFIT DU CLUB SALBRIS SOLOGNE TENNIS DE TABLE

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le Club Salbris Sologne Tennis de Table a fait part de son souhait de modifier la convention de mise à disposition du gymnase en date du 1^{er} juin 2017, afin de changer de créneau horaire. Celui-ci serait le vendredi de 17h00 à 20h00.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- ❖ **D'AUTORISER** le Club Salbris Sologne Tennis de Table à utiliser le gymnase sur le créneau horaire de 17h00 à 20h00.

- ❖ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer un Avenant à la convention de mise à disposition du gymnase au profit du Club Salbris Sologne Tennis de Table selon les termes ci-dessus.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

48-2024 – FIBRE – EMPLACEMENT BORNE WIFI TERRITORIALE

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que dans le cadre du déploiement de la fibre et tel que prévu dans la délégation de Service Public associée au projet bi-départemental, le syndicat VAL DE LOIRE NUMERIQUE, propose de bénéficier de l'installation d'une borne wifi à destination des administrés.

- Le financement est supporté par le délégataire Val de Loire Fibre.
- La maintenance s'élevant à **112.00 € H.T** par an, reste à la charge de la Commune.

Cette borne a pour vocation de créer un point de connexion internet dans la commune, gratuit et sécurité à destination des habitants.

La borne wifi nécessite néanmoins un branchement électrique et un accès internet opérationnel à proximité.

- Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- De valider l'emplacement de la borne wifi **A PROXIMITE DE LA MAIRIE sise au 42 rue Nationale**, pour coworking à la Salle de l'Amitié,

- D'accepter que la maintenance s'élevant à la somme de 112.00 HT par an soit à la charge de la Commune.

- De l'autoriser à signer tout document y afférent.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- ❖ **DE VALIDER** la convention d'installation de la borne wifi territorial.
- ❖ **D'ACCEPTER** que la maintenance s'élevant à la somme de **112.00 HT** par an soit à la charge de la Commune.
- ❖ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document y afférent.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

49-2024 – DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DES BATIMENTS DES ECOLES

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre des appels à projet DETR/DSIL ou DDSR lancés chaque année, elle souhaite que le Conseil municipal décide d'établir un programme de rénovation énergétique des bâtiments des écoles.

Elle expose par ailleurs que ces bâtiments ne bénéficient pas d'une isolation performante et qu'ils sont munis d'un système de chauffage énergivore.

Elle explique qu'il est donc nécessaire de procéder à un diagnostic énergétique en vue de leur rénovation et entend bénéficier d'aides financières de l'Etat et/ou du Conseil Régional.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- ❖ **D'AUTORISER** Madame le Maire à établir un programme de rénovation énergétique des bâtiments des écoles et à demander un diagnostic,
- ❖ **D'AUTORISER** Madame le Maire à demander les subventions de l'Etat et/ou de Conseil Régional pour cette étude et les travaux de rénovation,
- ❖ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette réalisation,
- ❖ **DE PREVOIR** les crédits au budget.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- **Décision du Maire** pour l'achat de parapluies.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance a été levée à : **18 h 53**

Fait et affiché le 8 Novembre 2024

Le Maire
I. GASSELIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'I. Gassel', with a horizontal line extending from the bottom of the signature.